

XVII^e RENCONTRES JEUNES CHERCHEURS
(22 et 23 mai 2014)

APPEL A COMMUNICATIONS

Erreurs, fautes et corrections dans les Sciences du Langage

Le fait d'inscrire les termes « erreurs », « fautes » et « corrections » dans un rapport étroit avec les Sciences du Langage évoque tout d'abord un lien entre linguistique et normativité. Toutefois, la question de la norme étant elle-même complexe et sujette à analyse - on peut envisager un concept descriptif de norme en déterminant, au moyen d'une étude statistique, ce qui est *normal* (Canguilhem, 1966), ou faire de la norme un concept qui définirait l'usage *correct* - les notions d'erreur, de faute et de correction prennent alors des dimensions multiples, qui peuvent être envisagées par l'ensemble des disciplines linguistiques.

D'autre part, la frontière sémantique entre *erreur* et *faute* peut faire l'objet de discussions : on distingue souvent *l'erreur de langage* de la *faute de langue*, la première supposant la connaissance de la règle et donc de la correction, la deuxième correspondant à la violation d'une règle ignorée du locuteur. L'erreur peut ainsi être considérée comme inhérente à toute production langagière, en tant qu'elle résulte d'une activité cognitive et motrice complexe et rapide ; la correction, quant à elle, viendrait conséquemment opérer son action de rétablissement. L'acceptation que l'on prête à la faute, en la distinguant de l'erreur, n'implique pas d'auto-correction spontanée : fruit de l'ignorance du locuteur, elle ne saurait être corrigée que dans la confrontation à la règle jusqu'alors méconnue et pourtant enfreinte (Auroux, 1998).

Ces notions peuvent ainsi être traitées sous plusieurs aspects : la nature des erreurs ou des fautes, ainsi que la formulation éventuelle de leur correction par le locuteur lui-même ou par un tiers, intéresseront donc diverses disciplines des Sciences du Langage (acquisition, didactique, phonétique, morphologie, syntaxe, sémantique, psycholinguistique, etc.).

Cependant, envisagées indépendamment l'une de l'autre, l'erreur et la faute ont des acceptions bien différentes : par exemple, en philologie, la faute de copiste revêt une toute autre dimension et peut d'ailleurs résulter de la volonté de *corriger* une erreur présente dans le manuscrit copié. Elle est alors *faute* en tant qu'elle manifeste d'un écart par rapport à 'l'original', mais elle peut aussi être perçue comme une *correction*, c'est-à-dire comme le rétablissement d'une forme correcte après repérage d'une erreur initiale. Le signalement de la faute et la formulation de la correction n'appartiennent donc pas en propre aux pédagogues ou aux grammairiens, même si, dans la perspective d'une histoire des théories linguistiques, une place particulière peut encore leur être accordée : les relations interdiscursives qui se construisent au sein du discours grammatical et linguistique peuvent en effet manifester de nombreuses corrections qui ne portent pas seulement sur la langue elle-même, mais aussi sur le discours tenu sur la langue. L'erreur, la faute et la correction peuvent donc aussi être envisagées comme constitutives de la construction du discours linguistique lui-même.

Les rapports multiples et variés entre les trois termes que nous nous proposons d'inscrire dans une perspective linguistique ouvrent ainsi un large champ d'investigations dans les nombreuses disciplines des Sciences du Langage. Les RJC 2014 invitent ainsi les participant-e-s à réfléchir sur les notions d'erreur(s), faute(s) et correction(s) et à éprouver leur pertinence actuelle : on pourra s'intéresser aux relations que ces trois termes entretiennent, au traitement dont ils font l'objet, aux enjeux méthodologiques et aux problématiques historiques qu'ils soulèvent en Sciences du Langage.

Nous retiendrons en particulier les communications relevant des disciplines suivantes :

- acquisition du langage et des langues
- analyse du discours
- anthropologie linguistique
- didactique des langues et des cultures
- génétique textuelle
- histoire des idées linguistiques
- linguistique générale
- linguistique historique et comparée
- morphologie
- philologie
- phonétique
- phonologie
- pragmatique
- psycholinguistique
- rhétorique
- sémantique
- sociolinguistique
- syntaxe
- TAL
- traduction et traductologie
- typologie linguistique

Références :

AUROUX, Sylvain (1998), « 3. La linguistique est une science normative », in *La raison, le langage et les normes*, Paris, PUF, pp. 221-289.

CANGUILHEM, Georges (1966), *Le normal et le pathologique*, PUF, 221 p.

Date limite pour les soumissions : 13 janvier 2014

Notification aux participants : début mars 2014

Dates du colloque : 22 et 23 mai 2014

Lieu du colloque : Université Paris III (site de la Sorbonne), Département de Didactique du Français Langue Étrangère (DFLE), 46, rue Saint-Jacques, 75005 Paris (3ème étage, salle M)